

République française
Département de Seine-et-Marne
Arrondissement : MEAUX
COMMUNE DE LA HAUTE MAISON

Séance du jeudi 28 avril 2022

Date de la convocation: 21/04/2022

Membres en exercice :
10

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Albane ANCELIN,

Présents : 9

Présents : Albane ANCELIN, Thierry POULINET, Sylvie AFANYAN, Jean-Luc LE MIGNON, Christophe LEBECQUE, Alain PICOCHÉ, Emma RODRIGUEZ, Cédric CHOLIN, Céline PROUTEAU

Votants: 10

Absents :

Absents excusés:

Absents représentés : Monsieur Franck BARBIER par Monsieur Christophe LEBECQUE

Secrétaire de séance:

Thierry POULINET

Objet: Décision modificative budgétaire 2022 - D_2022_009

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	-70966.08	
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	60966.08	
6554	Contribut° organismes de regroupement	-60500.00	
6554	Contribut° organismes de regroupement	70500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à LA HAUTE MAISON, les jour, mois et an que dessus.



Fait et délibéré le 28 avril 2022
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,
Albane ANCELIN



RF Sous Prefecture MEAUX (Seine et Marne)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/04/2022 077-217702257-20220428-D_2022_009-DE